



## **Premières journées du Plan de gestion stratégique** Les nouveaux paradigmes de la coopération au développement

### **1<sup>ère</sup> table-ronde : L'efficacité de l'aide public, quels résultats, quels acquis, quatre ans après la Déclaration de Paris ?**

Résumé de l'intervention d'Abdoulaye **BIO-TCHANE**,  
*Président de la Banque Ouest Africaine pour le développement (BOAD)*

L'Aide Publique au Développement (APD) a fait l'objet de plusieurs conférences destinées à en accroître le volume. C'était notamment le cas du Sommet du Millénaire organisé aux Nations unies à New York en 2000, de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement de mars 2002, du Sommet de Gleneagles de juin 2005 et du 3<sup>ème</sup> forum d'Accra du 4 septembre 2008.

A travers les différentes réunions, la communauté internationale a signalé que l'atteinte des OMD dépend non seulement du volume de l'aide mais aussi de sa qualité. C'est ainsi que le 2 mars 2005 à Paris, les principaux donateurs et les pays en développement bénéficiaires de l'APD ont convenu d'un cadre légal pour accroître l'efficacité de l'aide au développement, en signant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Cette déclaration est bâtie sur des réformes ambitieuses et un partenariat consistant en une responsabilité mutuelle dans l'obtention de résultats concrets dans l'amélioration de la qualité de l'aide.

#### **Quels acquis et résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des différents engagements en matière d'aide au développement ?**

Les résultats des enquêtes 2006 et 2008 de suivi de la Déclaration de Paris et le rapport du 3<sup>e</sup> forum de haut niveau, tenu à Accra en septembre 2008, montrent qu'en matière d'efficacité, des progrès satisfaisants ont été réalisés dans des domaines importants, mais à un rythme de progression lent. Aussi, une accélération sera-t-elle nécessaire pour que les objectifs fixés dans la Déclaration de Paris puissent être atteints en 2010.

Concernant l'**appropriation**, 75% des pays recevant l'APD ont adopté des stratégies nationales de développement qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels. La consolidation de ces progrès demeure une priorité de la communauté internationale.

Dans un grand nombre de pays en développement, des avancées notables ont été réalisées pour l'**alignement** de l'aide sur les priorités nationales, notamment en ce qui concerne : (1) la fiabilité des systèmes nationaux de finances publiques, (2) la coordination du volume d'aide technique par les

programmes nationaux (48 et 60%, respectivement en 2005 et 2007, pour un objectif fixé pour 2010 à 50%), et (3) le déliement de l'aide octroyée aux pays en développement par les donateurs. Cependant, le manque de prévisibilité, les problèmes de coordination et le morcellement de l'aide du fait du nombre croissant de donateurs et de la multiplication des activités de ceux-ci, limitent considérablement les avancées relatives à l'alignement de l'aide sur les stratégies, les institutions et les procédures des pays bénéficiaires.

S'agissant de l'**harmonisation**, à l'exception du Code de conduite de l'Union européenne adopté en 2007, aucune évolution significative par rapport à la situation de 2005 n'est observée. En effet, en 2007, 20% des missions effectuées par les donateurs auprès des pays partenaires sont coordonnées ou conjointes, contre 18% en 2005. Ce taux est largement inférieur à l'objectif de 40% visé pour 2010.

Les progrès accomplis au regard des engagements proprement dits concernant **la gestion axée sur les résultats en matière de développement** sont moyennement encourageants, même si de solides progrès ont été enregistrés dans certains pays. En effet, relativement peu de pays se sont dotés de stratégies de qualité orientées vers les résultats et seuls quelques donateurs utilisent les cadres de résultats et de suivi de ces pays.

S'agissant du principe relatif à la **responsabilisation mutuelle**, bien qu'il soit au cœur de la bonne gouvernance de l'aide, il en constitue le maillon faible. En effet, même si des cadres de responsabilisation mutuelle existent, ils ne sont souvent pas mis en œuvre. En général, les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics sont sous-utilisés. De plus, il convient de noter le déficit de transparence dans la gestion de l'aide. Au niveau national, on déplore souvent le manque de transparence dans l'exécution des dépenses publiques, la passation des marchés publics et le contrôle. Du côté des donateurs, on constate l'absence ou la faible communication sur la définition de la conditionnalité et sur les décisions relatives au recours aux systèmes nationaux.

Globalement, en dépit des avancées significatives enregistrées dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le chemin à parcourir reste encore long. Des initiatives hardies doivent être prises afin de consolider les progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés.